

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

---

Séance du 30 mai 2008  
(convocation du 19 mai 2008)

Aujourd'hui Vendredi Trente Mai Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 10)  
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel (à cpter de 09 h 55)  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (à cpter de 10 h 30)  
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel (à cpter de 10 h 30)  
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard (à cpter de 11 h 00)  
M. DAVID Yohan à Mme. LAURENT Wanda  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. DUCASSOU Dominique à Mme. WALRYCK Anne  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle  
M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis  
M. MILLET Thierry à M. SOUBIRAN Claude  
M. MOULINIER Maxime à M. GUILLEMOTEAU Patrick  
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël (à cpter de 10 h 30)  
M. PALAU Jean Charles à Mme. PIAZZA Arielle  
M. REIFFERS Josy à M. RAYNAL Franck (à cpter de 10 h 30)

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Technopole de l'agglomération bordelaise - Association Bordeaux Technowest  
- Programme d'actions 2008 et participation au financement de la pépinière  
incubateur A.S.D, du parc technologique Bordeaux Aéroparc et de l'Ecoparc de  
Blanquefort - Approbation - Décision - Autorisation**

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis 2004, l'association Bordeaux – Technowest comprend, dans son objet, la valorisation des compétences aéronautiques et spatiales de l'agglomération. Dans ce cadre, cette association procède à la dynamisation de la structure en développant l'animation économique de terrain envers les P.M.E et P.M.I , et l'animation d'une pépinière/incubateur dédiée aux métiers du secteur Aéronautique/Spatial/Défense (A.S.D). En 2007, la mission de préfiguration du parc technologique Bordeaux Aéroparc, dédié aux activités Aéronautique, Spatial, Défense et aux technologies connexes, portées et partagées par ce secteur, a été confiée à Bordeaux Technowest par le biais de la mise à disposition d'un agent de la société Thales, chef de projet.

L'année 2007 a vu la réalisation des actions suivantes, sous l'égide de Bordeaux Technowest :

- constitution de l'association,
- fédération des partenaires autour du projet d'Aéroparc,
- labellisation du projet Bordeaux aéroparc par Aerospace Valley,
- réalisation du plan guide urbanistique global,
- négociations foncières et définition du périmètre final de l'Aéroparc,
- suivi des premières installations satellites,
- premières études pour le montage juridique (TAJ) et le centre de services (KPMG)
- travail mené avec Cap Sciences sur la vitrine des nouvelles technologies portées par l'Aéroparc,
- définition de l'identité visuelle de Bordeaux Aéroparc,
- actions de communication et de presse,
- présence à divers salons.

Pour 2008, Bordeaux Technowest se voit attribuer une nouvelle mission. Ainsi, il a été prévu de lui confier la tâche du projet de mise en place d'éco activités sur la Z.I de Blanquefort. La mise en place de l'écoparc par Bordeaux Technowest consistera à définir les contours de ce programme en collaboration avec les organismes et collectivités

concernés. Le projet comprendra la création d'un parc d'activités requalifié, d'un centre de services, pôle central et la constitution d'une équipe de développement économique et d'animation dédiée aux éco activités.

Cette opération n'entraînera pas de charges supplémentaires en 2008 par rapport à 2007, dans mesure où le budget 2008 est en diminution du fait de la disparition de Bordeaux Atlantique qui percevait 50 000 €.

## **A - Programme d'actions 2008 :**

### **1- Fonctionnement de la Technopole :**

#### **- Création/développement des entreprises innovantes – Promotion et animation économique :**

L'objectif de l'association pour 2008 est de créer de 3 à 5 entreprises innovantes sur son territoire, d'en accompagner 5 et d'étudier 10 dossiers d'une part, et de promouvoir l'image aéronautique de Bordeaux Technowest par le biais de sa participation à des salons, des manifestations, des interventions dans les écoles d'ingénieurs, des rencontres interentreprises et une New-Letter d'autre part.

Egalement l'association travaillera à la création d'un concours « Challenge Technowest » à partir d'une thématique affichée et à la mise en place d'un partenariat avec la Tchéquie et la Grande-Bretagne sous forme de bureaux mis à disposition d'entreprises.

Pour mener à bien cette mission, Bordeaux Technowest continuera à s'appuyer sur le réseau d'entreprises locales du tissu ASD, sur Innovalis et des écoles d'ingénieurs telles que l'ENSAM et l'INRIA.

La méthodologie que mettra en œuvre Bordeaux Technowest consistera à maintenir sa présence dans des laboratoires tels que Aquitaine Valo, IRA ou dans des écoles d'ingénieurs (ENSAM, ENSEIRB, INRIA) par des interventions ciblées. Parallèlement, un travail d'identification de territoire thématique aéronautique sera mené en même temps que la participation à des salons, notamment internationaux en Espagne, Pays-Bas, Grande-Bretagne et Tchéquie.

Les actions menées en 2008 concerneront l'accompagnement à la création d'entreprises, la constitution d'un business plan, l'approche marché et la recherche des compétences technologiques nécessaires à la création d'entreprises. Bordeaux Technowest rapprochera également les porteurs de projets des laboratoires et universités compétentes.

#### **- Transfert technologique et valorisation de brevets :**

L'objectif de Bordeaux Technowest est de créer un plateau de transfert technologique et de valorisation des brevets à partir de technologies et de brevets détenus par des organismes ou entreprises référents (ONERA, CNES, EADS, SPS, CEA). Cette démarche devrait conduire à la signature de partenariats avec EADS, SPS et l'ONERA et au transfert de brevets vers les PME et PMI du territoire de l'agglomération.

Les porteurs cibles seront les entreprises existantes ayant un fort potentiel d'innovation financier, technique et humain ou des personnes physiques susceptibles de reprendre une technologie ou un brevet.

La méthodologie sera celle utilisée en 2007, à savoir l'identification des entreprises ASD à la recherche de technologies (spatial, matériaux, satellite) et celles hors ASD ayant la même quête, l'analyse des brevets valorisables transférables et mis en ligne, et l'organisation de deux manifestations d'envergure nationale et régionale auprès des PME et PMI destinées à faire connaître le dispositif de transfert et de valorisation des brevets.

Les actions à mener concernent la création d'une plate forme numérique intégrée au site de Bordeaux Technowest et reprenant le portefeuille de brevets, la prospection d'entreprises innovantes du territoire ASD ou hors ASD.

Par ailleurs, l'association mettra en relation l'entreprise et le détenteur du brevet, établira le cahier des charges d'utilisation du brevet vers le produit final, validera le marché et recherchera les compétences à mettre en œuvre (laboratoires, centres de recherches, etc..).

Ce programme pourrait faire l'objet d'une demande de labellisation en 2008 dans le cadre d'Aérospace Valley.

## **2 - La pépinière/incubateur :**

### **- Un outil à l'accompagnement des projets :**

L'objectif de l'association est de faciliter la création et le développement de projets innovants par la mise en œuvre d'outils et de méthodes d'accompagnement par l'évaluation, la réflexion, la consultation et la valorisation des projets.

En 2008, plusieurs nouveaux projets innovants dans le secteur spatial, aéronautique et sécurité devraient voir le jour. Egalement, les opérations de suivi de projets, de reporting, de formations, l'organisation de salons et l'aide à la mise en marché seront poursuivis.

La méthodologie consistera en la prospection de projets auprès des écoles d'ingénieurs ou à partir de salons, en la détection de projets à partir de la démarche valorisation de brevets et transfert technologique ou à partir de grands groupes. Deux projets de Thales devraient intégrer la pépinière en 2008.

Les actions mises en œuvre concerneront la mise en ligne d'un outil de suivi de projets avec reporting régulier, et la consultation et le téléchargement du dossier de candidature possible sur le site internet de Bordeaux Technowest.

### **- Un outil innovant pour le suivi et l'accompagnement des projets :**

Dans ce cadre, il s'agira de mettre en place des outils spécifiques pour qualifier la sélection de projets par un comité spécial, d'assurer le suivi des différents projets, de normaliser la pépinière aux normes NF X50 770, de qualifier les formations, d'intégrer des financements privés dans le dispositif d'Aquitaine Amorçage.

La méthodologie consiste pour l'association à être présente sur le terrain dans les communes, à intégrer les PME et PMI dans les programmes de formation, à les associer à des programmes exports, et à diffuser le guide des aides à la création d'entreprises

## **3 – Le développement économique**

En matière d'aide à la création et au développement des entreprises, à la création d'outils et à l'animation du territoire, Bordeaux Technowest doit s'affirmer comme un centre de ressources pour les porteurs de projets, les PME et PMI, et le monde institutionnel (CUB, Région, Département, ANVAR, PFIL...) du territoire.

La méthodologie consiste pour l'association à être présente sur le terrain dans les communes, à intégrer les PME et PMI dans les programmes de formation, à les associer à des programmes exports, à diffuser le guide des aides à la création d'entreprises.

Quant aux actions à mener, il s'agira du montage de dossiers d'aides à la création et au développement d'entreprises, de l'intégration des PME/PMI aux différentes actions menées, de rechercher du foncier à l'implantation, et de concevoir des outils consultables tels que des business plan en ligne, l'accueil personnalisé des porteurs de projets, la création d'un outil foncier et d'une plaquette ciblée sur les principes d'intervention de Bordeaux Technowest.

Pour les actions à mener sur le nouvel écosystème de Blanquefort, il s'agit de créer un service de développement économique de proximité sur la commune par l'installation d'une permanence avec une antenne Technowest. Deux agents de l'association organiseront les visites d'entreprises avec leur directeur.

#### **4- Projets collectifs**

Ils concernent, pour la stimulation de la créativité, à sélectionner des entreprises, des stagiaires, un cabinet de consultant, à définir la méthodologie d'innovation ou le projet par entreprise, à lancer le programme au premier trimestre 2008 et à mettre en place un comité de pilotage et de suivi de programme.

De plus, l'utilisation de la plate-forme mutualisée Catia V5 permettra d'accompagner les entreprises du secteur ASD et de démarcher des entreprises déjà en fichier.

#### **5 – Développement des grands projets Aéroparc à Mérignac et Ecoparc à Blanquefort**

- **Pour l'Aéroparc**, le plan d'actions 2008 concernera, les trois grands axes suivants :
  - Définition et connaissance du périmètre de l'Aéroparc,
  - Identifier les besoins des entreprises
  - Initier l'animation économique

- **Définition du périmètre et des cibles d'implantation industrielle pour l'Aéroparc :**

Cette phase correspond au lancement d'une étude de positionnement du parc avec les moyens à mettre en œuvre.

Le projet d'Aéroparc vise à renforcer l'attractivité économique du territoire communautaire par l'implantation d'activités de haute technologie dans le domaine ASD. Toutefois, pour le différencier d'autres parcs industriels, une valeur ajoutée doit y être apportée, et celle-ci a commencé à se construire avec la labellisation de l'Aéroparc par le Pôle de compétitivité Aerospace Valley.

La nature même de ce projet, et les cibles d'implantation d'entreprises dépassant le contexte régional et visant l'international, une étude doit être menée pour déterminer les cibles et thématiques à retenir pour optimiser les implantations industrielles.

Dans cette optique, l'objectif principal pour Bordeaux Aéroparc sera d'arriver à la rédaction d'un cahier des charges retenant les préconisations précitées (compétences industrielles en Aquitaine dans les domaines de la sécurité des matériaux et matériaux composites, systèmes embarqués, sécurité, maintenance, propulsion, etc...) pour aboutir au lancement d'une étude de positionnement précis de l'Aéroparc et à une

démarche de benchmarking des parcs existants et notamment de leurs conditions de réalisation.

Pour confirmer cette orientation et mieux définir les cibles potentielles de l'Aéroparc, des études sectorielles seront réalisées, des projets de coopération sur des activités nouvelles pourront être entreprises entre l'association Bordeaux Technowest et 2ADI, un appel à projet pour la création d'une zone de services, et la première phase de la vitrine technologique avec Cap Sciences et le BAAS sera amorcée.

- **L'identification des besoins des entreprises destinées à s'implanter dans l'Aéroparc.**

L'objectif de l'association est de lancer la première phase structurée et active de prospection de projets industriels. Dans ce cadre, Bordeaux technowest aura une mission de pilotage et de coordination des actions des professionnels et des acteurs locaux. Il fonctionnera avec le B.R.A qui aura la charge de la détection des projets hors Aquitaine, 2ADI qui identifiera les projets au niveau régional, national et international et l'association Bordeaux Technowest qui attirera les projets susceptibles de s'implanter sur l'Aéroparc. Par ailleurs, les collectivités auront à intervenir pour jouer leur rôle d'aménageur et de financeur.

Une stratégie de communication de l'action doit contribuer à faire du projet d'Aéroparc un thème fédérateur, emblématique et structurant en terme économique pour l'agglomération bordelaise. Les actions de communication devront s'adosser sur l'étude de positionnement qui le présente comme un acteur majeur du développement de l'AESE, en Aquitaine et au-delà.

Ainsi, les actions de communication concerneront la poursuite de l'action vitrine technologique avec Cap Sciences, la coordination des actions avec les partenaires (Aerotech, 2ADI, Inovalis, Technowest), la participation à des salons, la création de supports de communication (site internet, signalétique de la zone, création d'une manifestation nationale avec Inovalis ou DGAC, etc....).

- **Initiation de l'animation économique**

Ce domaine d'actions passe par la conception et le choix du ou des modèles juridiques, la définition et le rôle des zones d'accueil, et l'aménagement et la maîtrise foncière.

- **Conception et choix du modèle juridique :**

L'étude menée en 2007 par la société TAJ a démontré la complexité des actions et la multiplicité des métiers à concentrer et à gérer sur un même lieu. Son intérêt est d'avoir fait ressortir qu'un partenariat public/privé, dans l'esprit d'un rapport gagnant/gagnant et dans un souci d'optimisation des financements publics permettrait, dès 2008, de lancer les premières réalisations. Dans ce cadre, l'association Bordeaux Technowest apparaît comme le catalyseur de cette synergie, une aide à la sélection et au démarrage des projets.

L'objectif 2008 est la finalisation d'un montage juridique qui doit aboutir à faire fonctionner un ensemble d'acteurs issus de métiers différents (prospection, implantation, accompagnement, immobilier, services, gestion des espaces publics et privés...) Le chef de projet devra proposer parmi les éléments de l'étude précitée, les plus efficaces.

En fonction du modèle retenu (concession d'aménagement ou appel à projet), le choix d'une structure devra s'opérer dans l'année afin de lancer les premières opérations en 2009. Des études complémentaires devront permettre de définir les fonds publics et privés

à mobiliser, d'étudier un éventuel appel à projet, de réaliser un business plan et de coordonner le fonctionnement général.

Au regard de ces éléments, la structure juridique à envisager pour mettre en œuvre l'aménagement de l'Aéroparc pourrait être celle de la société d'économie mixte locale (SEML), la SPLA (concession en licence), ou la société par action simplifiée (SAS).

- Définition et rôle des zones d'accueil

Le plan guide établi par l'A'Urba fixe les grands contours des deux premières grandes zones à aménager (zone 1 centrale et terrains à implantation industrielle, et zone 3). Il revient désormais à l'association Bordeaux Aéroparc de définir plus précisément les conditions, fonctions, rôles et activités de ces zones d'accueil d'entreprises. Cette mission se réalisera par la rédaction d'un cahier des charges pour un appel à projet.

L'étude KPMG qui a été réalisée établira le mode de fonctionnement et les espaces nécessaires à la zone centrale. A ce stade, l'association devra établir un scénario fixant le périmètre précis de la zone centrale, ses missions et le ou les exploitants de cet espace.

- Aménagement et maîtrise foncière :

Selon le plan guide réalisé par l'A'Urba, la maîtrise foncière entamée par la Communauté Urbaine doit s'accroître avec le choix des terrains à maîtriser à court et moyen terme, le dégagement des budgets nécessaires, la disposition d'études indispensables pour l'aménagement des zones prioritaires (zone centrale et zone 3 industrielle).

L'équipe actuelle sera complétée, pour cette mission, par une assistante en début d'année, et un chargé de mission recruté à partir du mois de juin.

- **Pour l'Ecoparc et la requalification de la zone de Ford Blanquefort**, Bordeaux Technowest, à laquelle la ville de Blanquefort adhèrera en 2008, participera à la mise en place des éco activités sur la zone industrielle de cette commune. Cette mission, qui sera assurée par un chargé de mission dédié, consistera à définir le périmètre de ce programme en collaboration avec les organismes et collectivités concernés par la mutation de ce territoire.

Ce projet comprendra la création d'un parc d'activité requalifié, d'un centre de services, pôle central, et la mise en place d'une équipe de développement économique et d'animation dédiée aux éco activités.

- **La création d'un parc d'activités** requalifié sur la Z.I de Blanquefort nécessitera l'amélioration de l'accessibilité au site par voirie, tram et très haut débit, de faire adopter une charte paysagère et la certification du projet, d'avoir une offre de terrains et de mettre en place de nouvelles signalétiques.

- **La création d'un centre de services, pôle central**, aura plusieurs fonctions dont celles de l'accueil des visiteurs, de vitrine des activités existantes, de locaux d'hébergement de l'équipe d'animation économique, de local club d'entreprises, de pépinière d'entreprises thématiques, de salle de réunion, de service aux salariés et aux entreprises et de commerce de proximité.

- **L'équipe de développement économique et d'animation dédiée aux éco activités** aura une action de marketing territorial pour promouvoir le pôle environnement métropolitain à l'extérieur (Intelligence économique, support de communication,

événements professionnels ciblés, opération de marketing direct, action de presse et prospection).

Pour mener à bien ce programme de requalification, deux groupes de travail seront constitués avec un groupe de pilotage collectivités regroupant Blanquefort, la Communauté Urbaine, le Conseil Régional et le Conseil Général, et un comité opérationnel composé de Bordeaux Technowest, 2ADI et le BRA.

## **B - Budget prévisionnel 2008**

Le budget configuré par Bordeaux Technowest pour les domaines d'actions à mener en 2008, conformément au tableau ci-après, est évalué à 994 889,30 € T.T.C, montant sur lequel Bordeaux Technowest sollicite une participation de 366 174 €.

<b>DEPENSES</b>	<b>Technopole</b>	<b>Pépinière</b>	<b>Projets collectifs</b>	<b>Dévt Eco</b>	<b>Aéroparc</b>	<b>Ecoparc</b>
Frais généraux	7 896	9 557	2 475	6 275	6 806	1 695
Locations	22 050	100 684	10 121	13 135	12 780	1 081
Entretien	3 120	2 017	922	2 418	2 799	725
Assurances	524	1 232	182	436	417	108
Doc/cotis.	7 400	2 250	6 392	768	500	-
Communic.	49 500	2 000		3 375	45 000	
Déplts/Récept.	9 500	5 000	1 300	3 850	13 000	1300
Honoraires	3 458	11 729	147 381	3 458	1 729	-
Achats études	30 142	30 072	13 381	142	167 071	-
Salaires	113 077	73 120	33 400	87 618	101 425	26 265
Chef de projet	-	-	-	-	120 000	-
Autres frais	4 383	2 289	1 400	1 402	1 188	-
<b>TOTAL</b>	<b>251 050</b>	<b>239 950</b>	<b>216 954</b>	<b>122 877</b>	<b>472 715</b>	<b>31 174</b>

<b>RECETTES</b>	<b>Technopole</b>	<b>Pépinière</b>	<b>Projets collectifs</b>	<b>Dévt Eco</b>	<b>Aéroparc</b>	<b>Ecoparc</b>
Communes	19 510	23 950	14 302	107 877	22 715	-
C.U.B	80 000	30 000			225 000	31 174
C. R.A	60 000	20 000			225 000	
C G33	20 000	-		15 000		
Feder technop	50 000	60 000				
CNES	18 040					
CR programme			63 230			
Entreprises			40 515			
DRIRE			98 907			
Loyers pépinière		60 000				
Groupe						
Aéronautique		40 000				
Autres	3 500	6 000				
<b>TOTAL</b>	<b>251 050</b>	<b>239 950</b>	<b>216 954</b>	<b>122 877</b>	<b>472 715</b>	<b>31 174</b>

L'accompagnement financier de cette association contribue à l'enrichissement du potentiel technopolitain de l'agglomération bordelaise et s'inscrit également dans un soutien aux infrastructures d'accueil d'entreprises innovantes et de haute technologie sur le territoire de l'agglomération.

Eu égard aux perspectives de développement de la politique technopolitaine, au programme d'actions et au budget présentés par l'association Bordeaux Technowest pour l'année 2008, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme d'actions de l'association Bordeaux Technowest au titre de l'exercice 2008,
- **DECIDER** l'attribution d'une subvention globale d'un montant de 366 174 € au bénéfice de l'association Bordeaux Technowest sur un montant de dépenses prévisionnel de 994 889,30 € T.T.C,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention 2008 relative au financement :
  - des actions générales menées par l'association,
  - de la pépinière/incubateur,
  - de l'Aéroparc,
  - de l'Ecoparc de Blanquefort.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
10 JUIN 2008

PUBLIÉ LE : 10 JUIN 2008

M. Jean-Charles BRON